



DE MARNE-LA-VALLEE

ELECTIONS PARTIELLES des représentants au Conseil de l'I.U.T.

SCRUTIN DU 19 FEVRIER 2008

COLLEGE "ETUDIANTS ET USAGERS"

COLLEGE	ETUDIANTS et USAGERS
Sièges à pourvoir	3

LISTES ELECTORALES

Elles sont affichées et consultables à compter du Lundi 21 Janvier 2008.

à l'I.U.T.

Vous avez jusqu'au **jour du vote** pour demander leur rectification.

ATTENTION

⇒ Les Etudiants sont inscrits de droit, sous réserve d'être à jour de leur inscription à l'I.U.T.

VERIFIEZ VOTRE INSCRIPTION

- ⇒ Nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale.
- ⇒ **Les formulaires de demande d'inscription ou de modification doivent être retirés auprès des bureaux de la Scolarité à CHAMPS (bureau 115) et à MEAUX (bureau 123) et déposés complétés à ces mêmes bureaux.**
- ⇒ Seuls pourront être candidats les électeurs inscrits sur la liste électorale avant la clôture des candidatures fixée **au Mercredi 13 Février 2008 à 15h00.**

MODE DE SCRUTIN

SCRUTIN DE LISTE A UN TOUR avec représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage.

DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS

- ⇒ Les formulaires de candidatures de listes et de candidatures individuelles qui devront obligatoirement les accompagner sont à retirer auprès des bureaux de la Scolarité à CHAMPS et à MEAUX.
- ⇒ Les listes, accompagnées des candidatures individuelles, **devront être déposées auprès de ces mêmes bureaux avant le Mercredi 13 Février 2008 à 15h00.**

DATE ET LIEU DE SCRUTIN

2 bureaux de vote seront constitués, l'un à Champs, l'autre à Meaux.

- **Mardi 19 Février 2008 DE 10 H A 17 H à l'I.U.T. de CHAMPS** 2, rue Albert Einstein
- **Mardi 19 Février 2008 DE 10 H A 17 H à l'I.U.T. de MEAUX** 17, rue Jablinot

PROCURATIONS : le vote par procuration est autorisé. Mandataire et mandant doivent appartenir au même bureau de vote. Le nombre de mandats est limité à 2. Le mandataire devra produire la (les) photocopie(s) de la (des) carte(s) d'identité du (des) mandant(s) au moment du vote.